

NEUVIÈME JOUR DE LA NEUVAINE – samedi 30 mai, veille de la Pentecôte

LES SEPT DONNS DE L'ESPRIT SAINT

Veni Creator, (lien page 25) ou Saint Esprit (page 4) ou séquence à l'Esprit Saint (page 5)

Parole de Dieu : Lecture du Livre d'Isaïe (11, 1-10)

Parole du Seigneur Dieu. Un rameau sortira de la souche de Jessé, père de David, un rejeton jaillira de ses racines. Sur lui reposera l'esprit du Seigneur : esprit de sagesse et de discernement, esprit de conseil et de force, esprit de connaissance et de crainte du Seigneur qui lui inspirera la crainte du Seigneur.

Demande : Demandons à l'Esprit Saint qui nous rassemble dans la prière, et la même foi, de nous garder fidèle à sa Parole et de nous donner la joie d'être témoin de Jésus Christ ;
Esprit Saint, fait que nos visages resplendissent de l'Amour de Dieu, que nos mains donnent généreusement, que nos yeux regardent avec bienveillance, que nos sourires soient vrais, que nos paroles soient éclairées par les Ecritures...que nos vies entières rejoignent le chemin du Christ.

Permet que notre Eglise diocésaine, avec le soutien de l'Esprit-saint, reçoive la grâce d'avoir toujours en son sein, des personnes désireuses d'annoncer dans la joie les merveilles de Dieu.

Tous en chemin vers la sainteté

Sainte Jeanne Antide Thouret (1765-1826). Religieuse de la charité
Fêtée le 24 août, jour de sa mort

« Jésus est le parfait modèle, suivons- le dans son humanité »

« Dieu vous donnera sa force et sa grâce selon vos besoins »

« Quand Dieu appelle et qu'on l'entend, il donne tout ce qu'il faut »

Jeanne Antide Thouret est née à Sancey -le -Long. A 22 ans, elle entre chez les filles de la Charité. Jeanne Antide, retourne à Sancey, car pendant la révolution française, toutes les filles de la Charité, comme bon nombre de religieuses, sont dispersées et doivent retourner chez elles.

Le 15 août 1795 ; elle part en Suisse, avec les "Solitaires" du Père Antoine Sylvestre Receveur, une communauté obligée, à cause du rejet de la foi chrétienne, de "vagabonder" pendant 12 ans à travers l'Europe. Elle va parcourir la Suisse et une partie de l'Allemagne. Le 24 juin 1797, elle quitte cette communauté et arrive au Landeron, près de Neuchâtel en Suisse, après un périple solitaire de plus de 600 kilomètres. Là, elle reçoit l'appel de deux prêtres français qui lui demandent de rentrer en France, à Besançon, pour s'occuper des enfants non scolarisés et des malades.

Jeanne Antide, rédige la règle de vie de sa communauté. Accompagnée de quelques sœurs attirées par son idéal de vie, elle ouvre de nouvelles écoles, et des lieux dédiés aux soins des malades, tandis qu'elle envoie ses sœurs faire la classe et soigner les pauvres. Le 23 septembre

1802, on lui demande de prendre également en charge le service des prisonniers de Bellevaux. Là, elle s'efforce de mettre à leur service ses talents d'éducatrice, leur donnant de quoi se nourrir, organisant du travail, leur permettant ainsi de recevoir un salaire. Et, en 1807, à Paris, la Communauté reçoit le nom officiel de "Sœurs de la Charité de Besançon"; Elle ouvre aussi une école, une pharmacie au milieu du couvent qui lui avait été octroyé; elle-même et ses sœurs n'hésitent pas à en sortir pour aller visiter et soigner pauvres et malades.

Acte de consécration en 1643 du diocèse à Marie conçue sans péché :

Prière de consécration par Mgr Claude d'Achey, archevêque de Besançon, à la Sainte Vierge Marie (d'après la traduction du latin).

**« O benignissima Dei et miserorum parens »
« Ô très miséricordieuse Mère de Dieu et des pécheurs,
Notre patronne, notre appui, notre médiatrice,
Je me réjouis avec-vous de votre Conception Immaculée
Et de la pureté parfaite de toute votre vie.
Soyez bénie, et béni soit votre divin Fils, qui,
Dès le premier instant de votre existence,
Vous combla de tant de grâces que vous parûtes sans tache,
Innocente et séparée des créatures sujettes au péché.
Soyez sensible à l'allégresse que nous ressentons de votre conception très pure ;
Agréez les vœux que nous faisons pour sa défense.
Daignez, ô Marie,
Nous recevoir avec tout ce qui nous appartient,
Sous la protection de votre pureté originelle.
Oui, nous sommes vôtres : tout ce qui est à nous est à vous.
Besançon et votre cité ; la Bourgogne, votre comté, leurs habitants vos protégés.
Conservez et défendez ce que nous vous soumettons humblement.
Tout ce qui nous arrivera désormais arrivera à vos humbles sujets.
Faites, s'il-vous-plaît,
Que nous ne soyons pas des protégés indignes de votre patronage,
Ni des sujets déplacés dans votre empire,
Ni des serviteurs inutiles à votre service ;
Et,
Qu'après avoir été purifiés de nos fautes passées,
Nous soyons fortifiés contre le péché, à l'avenir, par votre Immaculée Conception.
Ainsi soit-il » [1].**

[1] *Semaine religieuse du diocèse de Besançon (SRB)*, 1896, p. 829.



Pour aller plus loin :
Texte Veni Creator <https://hozana.org/priere/esprit-saint/veni-creator>